

Informations à fournir à votre comptable

Une nouvelle plateforme, un nouvel outil et des documents améliorés

Madame, Monsieur,

Nous ne cessons d'optimiser nos services pour nos clients et pour vous en tant qu'entrepreneur. C'est la raison pour laquelle nous procédons aujourd'hui à plusieurs adaptations. La poursuite de la numérisation permettra un gain de temps précieux, pour vous comme pour nous ! Mais quels sont les changements qui vous concernent ?

1. Une nouvelle plateforme efficace et conviviale

À partir d'aujourd'hui, vous pouvez accéder à vos applications « My Partena » via **une nouvelle plateforme plus conviviale**.

Ce changement améliorera l'accès à vos données et vos échanges quotidiens avec Partena Professional.

Quels sont les principaux avantages ?

- **Une nouvelle plateforme** : vous avez désormais accès à toutes vos applications habituelles dans une nouvelle mise en page
- **Vous gardez votre identifiant habituel** : votre identifiant et votre mot de passe restent identiques à ceux que vous utilisiez pour le portail « My Partena »
- **Un accès plus sécurisé** qui répond aux normes de sécurité actuelles
- **La facilité d'utilisation** : la plateforme vous permet d'obtenir les informations dont vous avez besoin plus facilement et plus rapidement

Comment puis-je accéder à cette nouvelle plateforme ?

Vous trouverez la plateforme sur [notre site Web](#) ou directement via my.partena-professional.be.

2. Un nouvel outil spécialement conçu pour vous en tant qu'indépendant

À partir d'aujourd'hui, notre outil Netsalary est remplacé par **SmartSalary**. Grâce à l'environnement numérique de SmartSalary, vous pourrez préparer encore plus facilement les salaires et consulter les résultats de manière rapide et efficace.

Quand SmartSalary sera-t-il disponible ? Vous pouvez transmettre les salaires à l'aide de cet outil dès maintenant. Envie d'un avant-goût ? [Découvrez notre vidéo](#).

Quels sont les avantages ?

- SmartSalary fonctionne non seulement sur votre PC, mais aussi sur votre tablette. Vous pouvez donc choisir la manière dont vous préférez travailler.
- Le payroll est vérifié par un spécialiste. Nos consultants du Payroll Service Center se tiennent à votre entière disposition et effectuent le suivi de votre dossier.
- Un nouveau dirigeant d'entreprise ? Vous pouvez désormais le créer via SmartSalary. De cette manière, le traitement s'effectue directement en ligne.

Comment puis-je accéder à SmartSalary ?

1. Identifiez-vous **sur le portail**
2. Rendez-vous dans l'espace client et choisissez « My Partena Professional » (anciennement portail HDP)
3. Entrez votre identifiant et votre mot de passe habituels
4. Ouvrez SmartSalary à gauche, au niveau de « Mes applications »

Besoin d'une formation personnalisée ?

Contactez votre Payroll Service Center et nous vous fournirons un accompagnement individuel !

3. Documents renouvelés pour votre traitement salarial

Comme vous pourrez le constater, **certains documents** de votre secrétariat social ont été améliorés.

Le but ? Vous proposez une meilleure lisibilité des documents salariaux que Partena Professional vous envoie grâce à différentes adaptations. Vos données sont désormais gérées dans un tout nouveau système plus performant afin de vous aider encore mieux à l'avenir.

Quelles améliorations ont été apportées à vos documents ?

- Une **mise en page claire et lisible**.
- Des **explications détaillées concernant le calcul** et davantage de transparence.

Bon à savoir : vous pouvez toujours utiliser l'accès numérique à « Mes documents » via le nouveau portail. Rassurez-vous, vous retrouverez toujours les informations nécessaires, et encore plus facilement qu'avant !

Vous n'avez pas encore de compte MyPartena ?

Inscrivez-vous gratuitement via le Payroll Service Center et découvrez les avantages pratiques, tels que l'accès à vos documents salariaux, votre output comptable, vos informations sectorielles, l'aperçu de votre compte client, et bien plus encore.

Vous avez d'autres questions ou des remarques ?

N'hésitez pas à contacter votre Payroll Service Center.

- par téléphone au **02/549.32.00** ;
- par e-mail à l'adresse dirigeants@partena.be.
N'oubliez pas de toujours préciser le numéro de dossier de votre client dans l'objet de votre e-mail. Merci.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à contacter votre Account Manager Partner.

Cordialement,

Sandrine Damanet
Team Business Leaders Manager